

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt,  
le 13 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 8 octobre 2020.

**Présents :**

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS,  
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER.

**Excusé :** Monsieur Morgan MERLE donne pouvoir à David LAFONT.

**A été élue secrétaire de séance :** Madame Annie CHARTREZ.

En raison de la crise épidémique, la séance débute, à la demande de Monsieur David LAFONT, Maire, par un vote de l'assemblée sur la tenue de la séance à huis clos.  
L'assemblée vote le huis clos à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour un projet de construction d'une école avec cantine et garderie au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2021 ou DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réflexion, depuis plusieurs années, de la construction d'une école avec cantine et garderie sur le terrain, nouvellement acquis par le biais de l'EPF en 2019, situé à côté de l'école actuelle.

Sur les conseils de Madame la Sénatrice, Sylvie GOY-CHAVENT et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ou DSIL pour l'année 2021.

Le projet selon, les premières estimations, pourraient s'élever à 1 million d'euros.

A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir un plan de financement.

Des dossiers de demande de subvention seront également déposés auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de la Région AUVERGNE RHONE-ALPES.

La demande de subvention sera actualisée et le plan de financement complété dès que la commune aura reçu les éléments lui permettant de le faire.

Le Conseil Municipal,

-**APPROUVE** le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR et / ou de la DSIL pour 2021, auprès de la Préfecture.

**Conseil Départemental de l'AIN - Demande de subvention pour un projet de construction d'une école avec cantine et garderie pour 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réflexion, depuis plusieurs années, de la construction d'une école avec cantine et garderie sur le terrain, nouvellement acquis par le biais de l'EPF en 2019, situé à côté de l'école actuelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'AIN pour l'année 2021.

Le projet selon, les premières estimations, pourraient s'élever à 1 million d'euros.

A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir un plan de financement.

Des dossiers de demande de subvention seront également déposés auprès de la Préfecture de l'AIN et de la Région AUVERGNE RHONE-ALPES.

La demande de subvention sera actualisée et le plan de financement complété dès que la commune aura reçu les éléments lui permettant de le faire.

Le Conseil Municipal,

-**APPROUVE** le dépôt de demande de subvention pour 2021, auprès du Conseil Départemental de l'AIN.

**Région AUVERGNE-RHONE-ALPES - Demande de subvention pour un projet de construction d'une école avec cantine et garderie pour 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réflexion, depuis plusieurs années, de la construction d'une école avec cantine et garderie sur le terrain, nouvellement acquis par le biais de l'EPF en 2019, situé à côté de l'école actuelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES pour l'année 2021.

Le projet selon, les premières estimations, pourraient s'élever à 1 million d'euros.

A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir un plan de financement.

Des dossiers de demande de subvention seront également déposés auprès de la Préfecture de l'AIN et du Conseil Départemental de l'AIN.

La demande de subvention sera actualisée et le plan de financement complété dès que la commune aura reçu les éléments lui permettant de le faire.

Le Conseil Municipal,

-**APPROUVE** le dépôt de demande de subvention pour 2021, auprès de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES.

**Demande d'attribution du Fonds de solidarité communautaire  
Part égalitaire et thématique années 2017-2020 pour les opérations listées ci-dessous**

Suite à modifications effectuées à la demande de la Communauté d'Agglomération de BOURG EN BRESSE, la délibération N°2020-09-33, votée le 8 septembre 2020, est supprimée et remplacée par la présente délibération et la délibération N° 2020-10-39.

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de solidarité communautaire, la Communauté d'agglomération souhaite accompagner les communes dans la réalisation de projets structurants pour elles-mêmes et pour l'Agglomération.

Ainsi par délibération du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération n°8 du 25 mars 2013, ont été instaurées les règles générales de versement de fonds de concours aux communes membres, régis par l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de MONTRACOL sollicite le versement du fonds pour les travaux et équipements listés ci-dessous :

Intitulé du projet d'investissement	Montant global du projet en € HT	Participations attendues (autres que CA3B)	Reste à financer	Montant sollicité auprès de CA3B au titre du FSC : 38 401 €		% du reste à financer par CA3B	Part de financement assurée par la commune	% du reste à financer par la commune
				Dont Part égalitaire 2017/2020	Dont Part thématique 2017/2020			
Travaux école	3 591 €	-	3 591 €					
Extension réseau des eaux route de Montcet	10 380€	-	10 380 €					
Aménagement Mairie et salle des fêtes	16 486 €	-	16 486 €					
Travaux de réaménagement du cimetière	8 728 €	-	8 728 €					
Travaux de voirie	12 863 €	-	12 863 €					
Opération d'équipement véhicules caserne pompiers	20 800 €	-	20 800 €					
<b>Total travaux part égalitaire :</b>	<b>72 848 €</b>	-	<b>72 848 €</b>	<b>36 424 € (2017-2020)</b>		<b>50%</b>	<b>36 424€</b>	<b>50 %</b>
Accessibilité PMR	3 163 €	-	3 163 €					
Aménagement terrain des sports	791 €	-	791 €					
<b>Total travaux part thématique</b>	<b>3 954 €</b>	-	<b>3 954 €</b>		<b>1 977 € (2017-2020)</b>	<b>50 %</b>	<b>1 977 €</b>	<b>50 %</b>

La commune de MONTRACOL, a financé l'ensemble de ces dépenses et n'a pas bénéficié d'aucune autre subvention pour les travaux énumérés ci-dessus.

A cet effet, la commune de MONTRACOL sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la CA3B au titre de la part égalitaire et thématique sport/accessibilité/plan climat énergie territorial du Fonds de Solidarité Communautaire pour les années 2017 à 2020 à concurrence de 50 % du montant total, soit 36 424.00 euros pour la part égalitaire et 1 977 euros pour la part thématique.

Il est précisé que, conformément à l'article L.5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement, hors subventions, restant à la charge de la commune et que, les crédits correspondants seront inscrits au compte 13151 ou 13251 (selon le bien subventionné amortissable ou non) du budget 2020.

#### **DECISION :**

**Vu** les dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°8 du Conseil de communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération du 25 mars 2013, définissant les principes généraux d'attribution de fonds de concours aux communes dans le cadre du Fonds de Solidarité Communautaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ **De solliciter la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour l'attribution du Fonds de Solidarité Communautaire, d'un montant global de 38 401.00 €, au titre de la part égalitaire et thématique – années 2017 - 2020, pour les projets cités ci-dessus.**

#### **Demande d'attribution du Fonds de solidarité communautaire** **Part égalitaire années 2017-2020 pour les opérations listées ci-dessous**

Suite à modifications effectuées à la demande de la Communauté d'Agglomération de BOURG EN BRESSE, la délibération N°2020-09-33, votée le 8 septembre 2020, est supprimée et remplacée par la présente délibération et la délibération N° 2020-10-38.

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de solidarité communautaire, la Communauté d'agglomération souhaite accompagner les communes dans la réalisation de projets structurants pour elles-mêmes et pour l'Agglomération.

Ainsi par délibération du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération n°8 du 25 mars 2013, ont été instaurées les règles générales de versement de fonds de concours aux communes membres, régis par l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de MONTRACOL sollicite le versement du fonds pour les travaux et équipements listés ci-dessous :

Intitulé du projet d'investissement	Montant global du projet en € HT	Participations attendues (autres que CA3B)	Reste à financer	Montant sollicité auprès de CA3B au titre du FSC : 3 041.41 €		% du reste à financer par CA3B	Part de financement assurée par la commune	% du reste à financer par la commune
				Dont Part égalitaire 2017/2020	Dont Part thématique 2017/2020			
Opération Equipement Communal	6 082.83 €	-	6 082.83 €					
<b>Total travaux part égalitaire :</b>	<b>6 082.83 €</b>	-	<b>6 082.83 €</b>	<b>6 082.83 € (2017-2020)</b>		<b>50%</b>	<b>3 041.41€</b>	<b>50 %</b>

La commune de MONTRACOL, a financé l'ensemble de ces dépenses et n'a pas bénéficié d'aucune autre subvention pour les travaux énumérés ci-dessus.

A cet effet, la commune de MONTRACOL sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la CA3B au titre de la part égalitaire du Fonds de Solidarité Communautaire pour les années 2017 à 2020 à concurrence de 50 % du montant total, soit 3 041.41 euros.

Il est précisé que, conformément à l'article L.5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement, hors subventions, restant à la charge de la commune et que, les crédits correspondants seront inscrits au compte 13151 ou 13251 (selon le bien subventionné amortissable ou non) du budget 2020.

#### **DECISION :**

**Vu** les dispositions de l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°8 du Conseil de communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération du 25 mars 2013, définissant les principes généraux d'attribution de fonds de concours aux communes dans le cadre du Fonds de Solidarité Communautaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

➤ **De solliciter la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour l'attribution du Fonds de Solidarité Communautaire, d'un montant global de 3 041.41 €, au titre de la part égalitaire – années 2017 - 2020, pour les projets cités ci-dessus.**

### **Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal de sapeurs-pompiers de MONTRACOL**

La commune de MONTRACOL disposant d'un Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) doit signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'AIN (SDIS) afin de fixer les modalités de participation et les obligations respectives de chacun.

Les conseillers ont pu prendre connaissance de la convention en amont du conseil.

Après avoir défini les choix adaptés à la situation propre du CPINI de MONTRACOL et en avoir délibéré,

Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-De valider la convention telle que modifiée par le Conseil et jointe en annexe,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **Rajout de membre dans la Commission Communale COMMUNICATION – ECOLE**

Monsieur Loïck YONNET ayant exprimé son souhait de devenir membre de la Commission Communication – Ecole, il est nécessaire de modifier la délibération N° 2020-06-19, afin de rajouter son nom à ladite commission. Après délibération et avis de l'ensemble des membres présents, il est décidé de rajouter Monsieur Loïck YONNET, membre de la Commission Communication - Ecole à partir de ce jour.

La Commission Communication – Ecole est donc composée de :

-Madame Hélène ROUX DIT RICHE, responsable

-Mesdames et Messieurs Laurent CLAUS, Corinne AGIUS, Bénédicte JOURDIN, Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET.

### **Remboursement GROUPAMA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au cambriolage dont la commune a été victime dans la nuit du 23 au 24 juillet dernier, au local technique et à la décharge, un expert a été mandaté par l'assureur de la commune GROUPAMA.

Suite au passage de l'expert, la commune a reçu un chèque de dédommagement de 3 406.20 euros, pour une perte d'un montant estimé de 6 979.86 euros.

Monsieur le Maire, demande l'autorisation du Conseil pour l'encaissement de ce chèque.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**-DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA n° 9550 pour un montant de 3 406.20 euros au compte 7788, sur le budget communal.

### **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 – Titre SIEA**

Vu l'instruction comptable M14,

Suite à la signature du plan de financement, dans le cadre de l'alimentation électrique du lotissement La Vallière et afin de pouvoir honorer le prochain titre du SIEA d'un montant prévisionnel de 8 750.00 euros, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21534 : Réseaux d'électrification	<b>9 000.00 €</b>			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>9 000.00 €</b>			
D 2041582 : Bâtiments et installations		<b>9 000.00 €</b>		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>9 000.00 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>		

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'obligation, depuis cette année, pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (art L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le règlement intérieur du conseil municipal de MONTRACOL a été transmis en amont à l'ensemble des membres du conseil, pour prise de connaissance.

**Le Conseil municipal**, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur dans sa globalité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le transmettre au contrôle de légalité ainsi qu'à le faire respecter, si besoin, lors des prochaines séances.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET :

- FRANCE FEUX doit faire parvenir un devis pour un feu d'artifice semi-aérien pouvant être tiré sur le plateau sportif à l'occasion de la fête des lumières en décembre, pour un montant d'environ 350.00 euros.
- Rappel de la réunion avec les présidents d'associations de MONTRACOL, le 15 octobre en mairie pour établir le calendrier des manifestations 2021.

Il restera à s'accorder avec les communes de MONTCET et VANDEINS pour éviter certains chevauchements de dates.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE :

- Compte rendu de la Réunion du Comité Syndical du SIVOSS le 6 octobre 2020, avec Christophe SUBTIL, où il a été fait un point sur la rentrée scolaire et les effectifs sur les trois écoles, ainsi que sur le respect du protocole sanitaire obligatoire.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de MUSISCOPE (Ecole de Musique de POLLIAT), le 9 octobre 2020. L'ordre du jour portait, entre autre, sur les rapports d'activités, moraux et financiers, ainsi que sur l'élection des membres du Conseil d'Administration.
- La distribution des sacs poubelle s'est bien passée. La signalisation mise en place et l'information passée sur PANNEAUPOCKET ont été efficaces.
- L'adhésion de l'application PANNEAUPOCKET par les habitants de MONTRACOL est toujours en progression (229 abonnés à ce jour).
- Prochaine réunion de la Commission Communication le mardi 27 octobre 2020 pour la préparation du bulletin municipal et la mise à jour du site internet.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux-jonc au cours de laquelle Madame Catherine PICARD a remplacé Madame Cécile BERNARD à la présidence.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du SIEA, le 25 septembre 2020, en partenariat avec Christophe SUBTIL, avec entre autre comme ordre du jour, le projet de création d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale) qui pourrait s'appeler LEA (Les Energies de l'Ain), dont le but sera la mutualisation des moyens en matière de transition énergétique.
- Compte rendu de la Commissions Voirie réunie le 26 septembre dernier avec la liste des travaux à prévoir pour 2021, en fonction du budget qui sera alloué à la voirie.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY :

- Compte rendu de la réunion d'information du SDIS du 22 septembre 2020, où il a été question du devenir des CPINI, de la réorganisation des secours pour une meilleure intervention. Une plaquette d'information a été remise aux participants récapitulant le rôle des différents intervenants publiques (les Maires, Le Préfet, le Conseil Départemental, Chambre de Commerce et d'Industrie...), en partenariat avec le SDIS, ainsi que le découpage du département de l'Ain en quatre groupements territoriaux (la Bresse, Les Monts-Jura, la Dombes et le Bugey) et leur capacité d'intervention.
- Pour information, deux pompiers de MONTRACOL (Nicolas BERTHOUD et Quentin DAUSSY) ont rejoint le CIS des 3 logis, nouvellement créé, (fusions des CPINI de POLLIAT, CONFRANCON et CURTAFOND) tout en restant pompiers volontaires à MONTRACOL.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL :

- Demande de devis pour l'installation d'un chauffage d'appoint au local pompiers.
- Compte rendu rapide sur le personnel du SIVOSS et les soucis techniques du bâtiment de l'école.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du restaurant scolaire du 8 octobre dernier, avec une nouvelle équipe motivée, dans laquelle la commune est bien représentée.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de l'Ain le 9 octobre 2020, avec le renouvellement des membres du bureau. Monsieur Bernard REY remplace Madame Marie-Jeanne BEGUET à la Présidence.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de MONT'SOU, le 5 octobre dernier, sans le traditionnel verre de l'amitié.
- Compte rendu de l'Assemblée Générale B2MV (gym BUELLAS, MONTCET, VANDEINS, MONTRACOL) le 14 septembre dernier. Association très dynamique avec 148 adhérents.
- Réflexion sur la sécurisation du carrefour entre Panalard et la Route du Palordet.
- Visite le 6 octobre dernier de l'Agence 01 avec les maires de MONTCET et VANDEINS pour lancer le projet de la construction d'une étude – garderie. L'agence 01 devrait transmettre un avant-projet en mairie vers mi-novembre.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ :

Le panneau MONTRACOL situé Route de CHAVEYRIAT est presque effacé.

Intervention de Madame Corinne AGIUS :

A nouveau une fuite Route de CHAVEYRIAT devant la propriété de Monsieur et Madame FLAMAND.

AQUALTER sera à nouveau prévenu.

Intervention de Monsieur David LAFONT :

- Suite à la réunion Commission Voirie et au passage de Monsieur RICOL (CA3B), un chiffrage des travaux voirie à réaliser sur 2021 devrait prochainement arriver en mairie.
  - L'entreprise BELOUZARD nous a transmis un devis pour l'élagage annuel des routes communales pour un montant de 3 480.00 euros TTC.
  - Marquage au sol au carrefour de l'Etoile à prévoir pour 2021.
  - Les employés techniques doivent renforcer la passerelle après le Palordet en posant du béton.
  - Visite des agents du Conseil Départemental, le 13 octobre 2020 pour mettre en place l'accessibilité de l'arrêt de car à La Capitale.
  - La question est posée, à savoir s'il ne faudrait pas en profiter pour sécuriser le carrefour en même temps ?
  - La Communauté d'Agglomération de BOURG EN BRESSE a fait bénéficier quatre entreprises de la commune de l'aide d'urgence COVID 19 et quatre autres du dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises.
  - Suite aux incivilités récurrentes à la salle des fêtes, deux affiches ont été apposées sur les portes d'entrée « Interdiction de squatter et de dégrader sous peine de sanctions de remise en état ». Depuis pas de nouvelles dégradations à constater.
  - Le Maire de MONTCET a demandé à David LAFONT si les élus seraient d'accord pour louer la salle des fêtes de MONTRACOL au tarif réservé aux habitants de la commune, en raison du vieillissement de la salle des fêtes de MONTCET.
- Les élus ont répondu non à cette question.
- Selon les dernières informations d'ORANGE, la fibre optique serait opérationnelle fin 2021, sur la commune.
  - Compte rendu du conseil d'administration du CCAS de ce jour. Le traditionnel repas de fin d'année des personnes de 75 ans et plus, ainsi que la livraison des colis ne seront pas organisés cette année, en raison de la crise sanitaire, mais un bon d'achat de 27 euros sera offert aux personnes intéressées pour aller manger au restaurant Le Frometon.
- Le plan COVID reste en action et les membres du CCAS doivent se mobiliser pour prendre des nouvelles des personnes seules et/ou malades.
- Réflexion sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Prochain conseil municipal jeudi 19 novembre 2020 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.